

AUX MEMBRES DE L'ORDRE

Genève, le 29 octobre 2020

Demi-journées de présence à la Permanence de l'Ordre

Chères Consœurs,
Chers Confrères,

Depuis le mois de mars 2020 la Permanence de l'Ordre des avocats a dû revoir l'organisation des consultations.

Celles-ci ont été dispensées par téléphone, pour une première période.

Les consultations dans les locaux de la Permanence ont pu ensuite reprendre, dès le mois de mai, sur rendez-vous exclusivement.

Il n'y a dès lors plus d'attente et le nombre de personnes présentes au sein de la Permanence a pu être réduit à son strict minimum utile. Les mesures barrières ont été mise en place de façon rigoureuse à la satisfaction de tous.

Il n'y a pas de fléchissement du nombre de consultations. Nous assistons au contraire à une augmentation si nous prenons en compte celles qui sont toujours dispensées par téléphone.

Pour maintenir cette dynamique, la Permanence de l'Ordre a besoin de forces supplémentaires. Nous vous invitons donc à contacter sa directrice, Mme Florence RIALLAND, par courriel à permanencejuridique@odage.ch, pour réserver une demi-journée.

Si une suite positive pouvait être donnée à cet appel, pour un avocat ou une avocate par étude au moins, la bonne santé de la Permanence n'en serait que meilleure.

Par avance, nous vous en remercions chaleureusement.

Nous vous prions de croire, chères Consœurs, chers Confrères, à l'assurance de nos sentiments dévoués et confraternels.



Philippe GIROD
Président de la Commission
de la Permanence



Philippe COTTIER
Bâtonnier